



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

mairie@abbecourt.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation : 22/01/2024

Date d'affichage : 22/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, EVAIN Mireille, TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, DESLIENS Pierre, AVONTURE Jacky, GOSSART Brigitte, BOUFFLERS Elisabeth, CHARBAULT Sébastien, BONTEMPS Christophe, ROBERT Chantal, SCHMIDT Germain, NIQUET Hélène, THOMAS Ginette.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Madame Mireille EVAIN est nommée secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2023.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il pourra être affiché et diffusé dans la commune.

II – Avis du conseil municipal : premier arrêt du Programme Local de l’Habitat (PLH) de la communauté de communes Thelloise.

Monsieur Pierre Desliens prend la parole pour présenter le programme local de l’habitat qui s’articule autour de 9 actions qui sont :

- Action 1 : Animation de la production d’habitat
- Action 2 : Favoriser l’émergence d’un programme foncier habitat
- Action 3 : Développer un programme d’engagement des bailleurs sociaux quant à la mise à niveau du patrimoine
- Action 4 : Prendre en compte le phénomène de vacance du parc et agir dessus
- Action 5 : Soutenir la lutte contre l’habitat indigne
- Action 6 : Mettre en valeur le parc d’habitat résidentiel
- Action 7 : Animer la Conférence Intercommunale du Logement
- Action 8 : Animer le Programme Local de l’Habitat
- Action 9 : Mettre en place l’Observatoire de l’Habitat et du Foncier

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité rend un avis favorable quant au projet de Programme Local de l’Habitat tel qu’arrêté par la Communauté de communes Thelloise.

Le conseil municipal propose une modification sur le recueil des données communales qui n’est pas à jour.

III – Programme de déploiement d’Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur le territoire du Syndicat d’Energie de l’Oise

Considérant l’intérêt du déploiement d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d’Energie de l’Oise pour la mise en place d’un service comprenant la création, l’entretien, et l’exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l’exploitation comprend l’achat d’électricité nécessaire à l’alimentation des infrastructures de recharge.

Le conseil municipal valide le projet de déploiement d’une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune et prend acte qu’aucune participation financière n’est sollicitée concernant l’investissement.

Le conseil municipal s’engage, dans l’hypothèse où la Communauté de Communes ne le prendrait pas en charge, à participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communal, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d’exercice de la compétence.

Le conseil municipal s’engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget et donne mandat à Monsieur/Madame le Maire pour régler les sommes dues au SE60 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

IV- Point sur le budget

Monsieur le maire présente un point sur le budget 2023. Aucunes remarques particulières sur celui-ci.

V – Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'une aire de fitness à côté du city stade pour un montant de 66 415,85 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour ce projet et à signer tous documents nécessaires à cette demande.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du parking du Gros Poirier pour un montant de 77 336,46 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (dans le cadre de la DETR), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et à signer tous documents nécessaires à ces demandes.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la vidéoprotection pour un montant de 23 128,80 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (dans le cadre du FIPD), et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la pose de la première pierre de 7 maisons locatives rue du Pont au Bray aura lieu le mercredi 13 mars 2024 à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 00.

Le Secrétaire de séance,



Mireille EVAIN



Le Maire,



Jean Jacques ANTHÉAUME.